



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP172

OBJET : 25FCSCOMPACTEURDEC : ACHAT D'UN COMPACTEUR À ROULEAU POUR LA DÉCHETTERIE DE MONTAYRAL – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité pour Fumel Vallée du Lot d'acquérir un nouveau compacteur pour la collecte en déchetterie, un marché de fournitures et services en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique) a été lancé le 08 septembre 2025 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS, la Dépêche du Midi et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 29 septembre 2025 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir la société PACKMAT SYSTEM SAS de Héricourt (70), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse et répond en tous points aux critères attendus, afin de fournir un compacteur à rouleau pour la déchetterie de Montayral, pour un montant total HT de 141 700 € (170 040 € TTC) ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

AR Prefecture

047-200068930-20251002-D25MP172-AR

Reçu le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 02 octobre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 06 octobre 2025

Reçu en Sous-Préfecture le : 06 octobre 2025

Publié ou Notifié le : 06 octobre 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com